

CONNECTIVITÉ À LARGE BANDE AU CANADA RURAL

**SOUSSION
DE
BELL CANADA**

30 JANVIER 2018

Table des matières

	<u>Page</u>
1.0 INTRODUCTION ET SOMMAIRE	1
2.0 SURVOL DES SERVICES LARGE BANDE AU CANADA.....	2
3.0 QU'EST-CE QUI CONSTITUE UN SERVICE HAUTE VITESSE ACCEPTABLE?.....	7
4.0 DÉFIS FINANCIERS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES HAUTE VITESSE	7
5.0 CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION SUSCEPTIBLES D'ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES HAUTE VITESSE.....	9
6.0 CONCLUSION	12

1.0 INTRODUCTION ET SOMMAIRE

1. Bell Canada est heureuse de soumettre ses commentaires au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie sur les questions relatives à la connectivité large bande dans les régions rurales du Canada. En tant que plus importante société canadienne de communications, nous sommes fiers de notre rôle de chef de file dans le déploiement des services large bande dans l'ensemble du pays, y compris dans les régions éloignées, et dans la prestation d'un large éventail de services d'information qui répondent aux besoins en communications des entreprises et consommateurs canadiens.

2. Le Canada est l'un des premiers fournisseurs de services large bande, puisqu'il occupe le quatrième rang dans le Groupe des Vingt pour le nombre de connexions large bande de plus de 15 Mbit/s par habitant. Des services large bande abordables et de haute qualité sont accessibles dans la plus grande partie du pays et, par conséquent, les Canadiens ont des taux très élevés d'adoption et d'utilisation de ces services. Cette position enviable est le résultat de plusieurs décennies d'investissement dans l'infrastructure par les sociétés canadiennes de télécommunications, notamment par Bell Canada. Nous sommes actuellement en train de réaliser un plan quinquennal d'investissement de 20 milliards de dollars pour augmenter la couverture de nos réseaux optiques, plan qui se concentre spécifiquement sur le déploiement de la fibre jusqu'au domicile et de notre réseau LTE large bande mobile de pointe afin de couvrir 99 % de la population canadienne. Ce niveau considérable d'investissement est associé à un très grand risque. Malgré ce risque, nous sommes déterminés à faire ces investissements, car ils nous permettront en définitive de fournir à nos clients des services de télécommunications améliorés, y compris des services Internet plus rapides.

3. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a fixé comme objectif universel de service des vitesses de 50 Mbit/s en téléchargement et de 10 Mbit/s en téléversement (50/10 Mbit/s). Comme les autres commentateurs, nous pensons que le Canada devra surmonter des défis importants pour offrir de telles vitesses à tous les Canadiens.

4. Dans la présente intervention, nous soulignons le rôle que doit nécessairement jouer la politique gouvernementale pour que les services large bande se rendent aux collectivités rurales et éloignées qui sont actuellement non desservies ou mal desservies. Bien que la grande majorité des Canadiens bénéficient de réseaux large bande de classe mondiale, construits par une

industrie compétitive et robuste, il n'est pas économiquement viable pour les fournisseurs de services large bande de desservir certaines collectivités dans le secteur privé. Cette situation est actuellement aggravée par la politique d'accès de gros obligatoire qui augmente le coût de l'investissement, en particulier dans certaines régions rurales. En supprimant l'accès de gros obligatoire, il serait possible de réduire le nombre de collectivités qui nécessitent des fonds publics pour les projets d'infrastructure de réseau. Nous reconnaissons cependant que certaines collectivités ne seront jamais viables financièrement sans subvention gouvernementale et nous soutenons que le gouvernement fédéral devrait concentrer sur ce groupe ses efforts de financement.

5. Bell Canada a plus d'un siècle d'expérience dans la construction et la prestation de services de télécommunications aux collectivités rurales du Canada. Nous avons également participé aux processus précédents d'appel d'offres pour des initiatives de financement de réseaux large bande, notamment pour les programmes *Un Canada branché* et *Brancher pour innover*. Nous croyons donc que nous pouvons offrir une perspective éclairée sur la meilleure façon de s'attaquer à cet important enjeu politique. La présente intervention donne une vue d'ensemble de l'état des services large bande au Canada et répond ensuite aux trois questions posées par le Comité permanent. Dans notre réponse à la troisième question, nous soumettons quatre recommandations pour la mise en œuvre d'un régime de financement de l'accès large bande haute vitesse. Ces recommandations sont les suivantes :

- Attribuer les fonds par enchère inversée;
- Utiliser des enveloppes budgétaires pour tenir compte des considérations politiques;
- Ne pas privilégier une technologie; et
- Ne pas rendre obligatoire l'accès de gros à des réseaux subventionnés.

2.0 SURVOL DES SERVICES LARGE BANDE AU CANADA

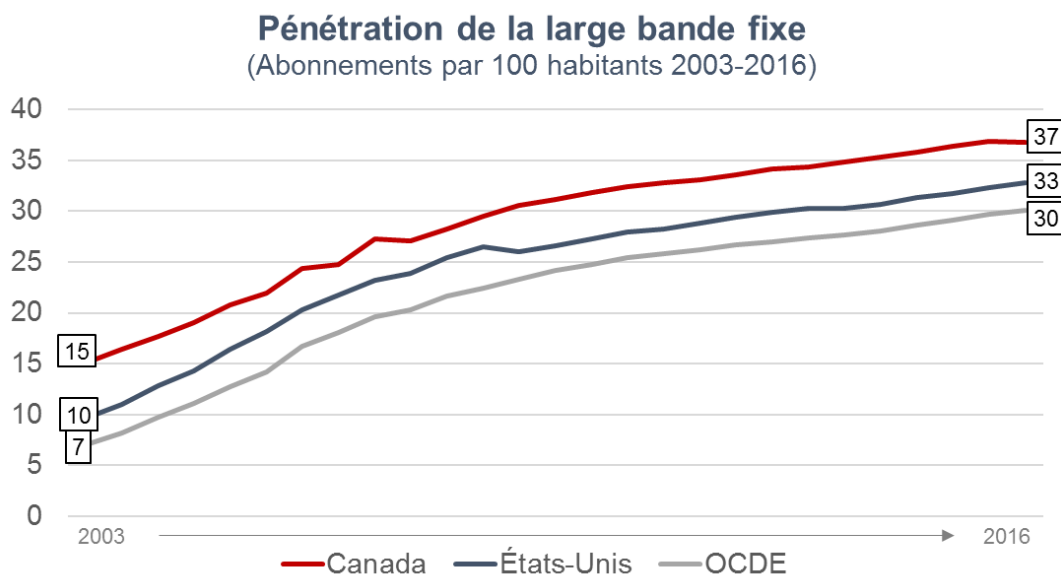
6. Il est admis internationalement que le Canada possède des réseaux et services large bande fixes de classe mondiale, tant sur le plan de la disponibilité que sur celui de la qualité. 99 % des Canadiens ont accès à des services large bande de 5 Mbit/s ou plus – vitesse considérée comme assez rapide pour la diffusion en continu de contenus audio et vidéo de qualité¹. De plus, 84 % des ménages canadiens ont accès aux vitesses de l'objectif de service universel du CRTC, à

¹ Rapport de surveillance des communications 2017 (RSC 2017), Tableau 5.3.14.

savoir 50/10 Mbit/s². Ces chiffres impressionnants placent le Canada au quatrième rang du Groupe des Vingt pour ce qui est des connexions large bande par habitant dépassant 15 Mbit/s en téléchargement³. Cette réussite est d'autant plus remarquable lorsqu'on tient compte des défis que posent la géographie et la faible densité de population du Canada (avant-dernière position dans le Groupe des Vingt).

7. Comme le Canada est doté de réseaux de haute qualité qui sont largement accessibles, les taux d'adoption et d'utilisation d'Internet par les Canadiens sont parmi les plus élevés au monde. Comme le montre la figure 1 ci-dessous, les taux d'abonnements aux services large bande au Canada ont systématiquement dépassé ceux des États-Unis et la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pendant plus d'une décennie. En 2015, comScore a étudié le comportement des consommateurs en ligne et constaté que les Canadiens sont parmi les utilisateurs « les plus actifs au monde », puisqu'ils se classent premiers pour la moyenne mensuelle des heures par visiteur et la moyenne mensuelle des sites Web consultés par visiteur, et troisièmes pour la moyenne mensuelle des pages consultées par visiteur⁴.

Figure 1



Source : Portail de l'OCDE sur le haut débit, « OECD Historical (Fixed) Broadband Penetration Rates ».

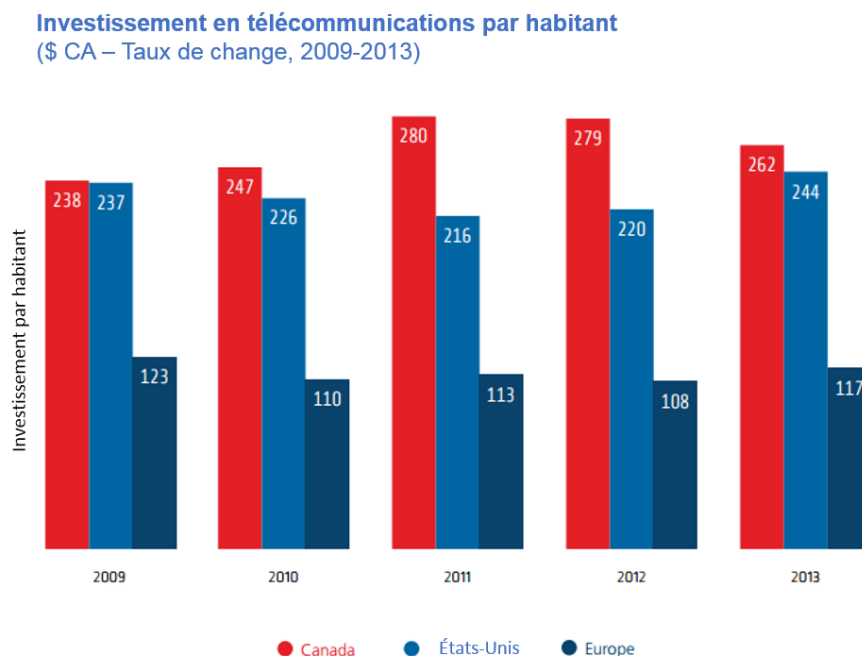
² Ibid.

³ Akamai, Rapport État des lieux d'Internet T1 2017, Volume 10, N° 1, disponible à l'adresse : <https://www.akamai.com/fr/fr/about/our-thinking/state-of-the-internet-report/>

⁴ comScore, Canada Digital Future in Focus 2015, page 6, disponible à l'adresse : <http://www.comscore.com/Insights/Presentations-and-Whitepapers/2015/2015-Canada-Digital-Future-in-Focus>.

8. Le succès des services large bande au Canada est dû à de hauts niveaux d'investissement de la part de concurrents qui exploitent leurs propres installations et sont prêts à risquer d'importantes ressources financières pour suivre ou dépasser leurs rivaux sur le marché. Ce type de concurrence a créé de forts incitatifs pour l'offre de services qui répondent aux besoins de tous les clients potentiels. Depuis 2006, les sociétés canadiennes de télécommunications ont investi plus de 86 milliards de dollars dans les réseaux large bande sur fil⁵. La grande couverture de l'infrastructure large bande, construite aussi bien par les entreprises de services locaux titulaires (dont Bell Canada, Telus et SaskTel) que par les sociétés de câblodistribution (notamment Rogers, Shaw et Eastlink), a placé le Canada dans une position enviable, car plusieurs autres nations industrialisées ont éprouvé des difficultés à construire un seul réseau large bande couvrant l'ensemble de leur territoire. Sur la scène internationale, les niveaux d'investissement au Canada se comparent favorablement à ceux des autres pays : le Canada se place au quatrième rang sur 35 pays de l'OCDE pour ses investissements en télécommunications exprimés en pourcentage des revenus (voir la figure 2).⁶

Figure 2



Source: Eisenach, *Broadband Market Performance in Canada: Implications for Policy*.

9. En tant que plus importante société de communications au Canada, Bell a joué un rôle majeur dans la stimulation des investissements dans les réseaux dans le pays. Comme nous

⁵ IDC Canada, *Canadian Communications Service Provider Capex Budgets, 2016-2017*, avril 2017.

⁶ Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2017, Figure 3.26. « Investment in telecommunications as a percentage of revenue. »

reconnaissons les avantages d'une large couverture de la fibre optique, nous avons fait des investissements sans précédent pour la mise à niveau de nos réseaux, en commençant par la technologie FTTN (fibre jusqu'au nœud, qui nécessite la mise en place d'un grand nombre de connexions optiques depuis le central jusqu'aux nœuds qui desservent plusieurs foyers dans un quartier) et en nous concentrant de plus en plus sur la technologie FTTP (fibre jusqu'au domicile ou jusqu'au foyer, qui nécessite la mise en place d'une nouvelle fibre optique jusqu'au foyer de chaque abonné). Les déploiements de fibre optique ont été l'un des principaux objectifs de notre plan quinquennal d'investissement de 20 milliards de dollars qui se terminera en 2020⁷.

10. Notre service large bande Fibe est maintenant disponible dans plus de 8,3 millions de foyers et entreprises, y compris 2,9 millions de connexions optiques directes. À la fin de 2017, environ un tiers des foyers et entreprises couverts par le réseau sur fil de Bell pouvaient accéder au service Fibe Gigabit, soit au service Internet le plus rapide sur le marché⁸. Au cours des prochaines décennies, ces réseaux autoriseront des vitesses de connexion entre 1 Gbit et 40 Gbit par seconde ou plus, donnant ainsi aux plus grandes villes du Canada, comme aux collectivités rurales et éloignées, les moyens de prospérer dans l'économie moderne. Ces réseaux constituent un élément clé de l'infrastructure du 21^e siècle au Canada, de même qu'une composante fondamentale de la transition depuis une économie basée sur les ressources et la fabrication vers l'une des premières économies numériques et du savoir au monde.

11. Même si, dans nos déploiements de fibre optique, nous avons mis l'accent sur la mise à niveau des grandes villes et centres urbains naissants du Canada, nous nous sommes également efforcés d'étendre notre couverture optique dans les régions rurales. Jusqu'ici, nous avons déployé la technologie FTTP dans 83 petites collectivités de l'Ontario, du Québec et des provinces de la région Atlantique, notamment St-Boniface-de-Shawinigan (Québec), Summerside (Île-du-Prince-Édouard), Minto (Nouveau-Brunswick) et Springdale (Terre-Neuve). De plus, la plupart des résidents de 37 autres collectivités ont accès à la technologie FTTN⁹. Nos réseaux optiques offrent des avantages à long terme aux résidents et entreprises de ces collectivités, car ils leur donnent accès à des services large bande haute vitesse fiables, qui pourront répondre à leurs besoins futurs à mesure que la demande continuera de croître.

⁷ BCE, communiqué de presse, « BCE présente ses résultats du premier trimestre de 2015 », 30 avril 2015.

⁸ Rapport annuel 2016 de BCE. <http://www.bce.ca/investisseurs/RA-2016/2016-rapport-annuel-bce.pdf>

⁹ Pour les besoins de cette estimation, nous avons considéré les collectivités de moins de 10 000 ménages où le déploiement FTTP ou FTTN couvrirait plus de 75 % de la population.

12. Le Canada possède également une excellente feuille de route dans la réalisation des meilleurs réseaux large bande mobiles. Notre réseau de pointe LTE Advanced couvre maintenant 87 % de la population canadienne, tandis que notre réseau LTE couvre 99 % de la population, y compris un territoire d'environ 1 188 161 km² de régions rurales et éloignées¹⁰. Comme nous nous efforçons continuellement d'augmenter la vitesse des connexions, notre réseau mobile offre maintenant des vitesses de téléchargement pouvant aller jusqu'à 750 Mbit/s. En fait, le réseau sans fil de Bell est plus rapide que les réseaux de New York, Singapour, Budapest, Melbourne, Sydney, Stockholm, Séoul, Dubaï, Shanghai, Los Angeles, Vienne, Milan, Madrid, Zurich, Beijing, Rome, Paris, Berlin, Londres, Tokyo, Hong Kong et Rio de Janeiro¹¹.

13. Ces progrès en matière de couverture et de vitesse font des technologies sans fil, notamment les technologies large bande mobiles et sans fil fixes, des solutions de rechange viables pour les collectivités rurales et éloignées qui ne peuvent être desservies par un réseau sur fil. De plus, la technologie large bande mobile évoluée a été reconnue comme un cas d'utilisation potentielle clé pour la technologie 5G. Comme nous sommes conscients des avantages potentiels que la technologie 5G pourra offrir à tous les Canadiens, nous avons effectué avec Nokia en 2016 le premier essai réussi de la technologie sans fil 5G, dans lequel nous avons atteint des vitesses plus de six fois supérieures à celles qui sont disponibles actuellement.

14. Dans l'ensemble, nous avons investi près de 16,4 milliards de dollars dans nos réseaux sans fil et sur fil au cours des cinq dernières années. Ce niveau considérable d'investissement est associé à un risque très élevé, car il n'y a aucune garantie que ces investissements auront un rendement raisonnable. Malgré ce risque, nous sommes déterminés à faire ces investissements, car ils nous permettront en définitive de fournir à nos clients des services de télécommunications améliorés, y compris des services Internet plus rapides. De telles améliorations sont particulièrement significatives pour les résidents des régions rurales et éloignées du Canada, où les améliorations de la vitesse et de la qualité des services de diffusion en continu ouvriront des portes dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi, mais le risque correspondant est d'autant plus élevé. C'est par notre engagement à investir dans les réseaux canadiens de l'avenir que nous contribuons à fournir aux consommateurs canadiens toutes les occasions de participer à l'écosystème en ligne moderne. Dans cette optique, nous allons maintenant répondre aux questions posées par le Comité permanent.

¹⁰ Pour les besoins de cette estimation, nous avons défini les régions rurales et éloignées comme celles où il y a moins de 24 ménages par km².

¹¹ Pour la comparaison des vitesses de ces villes, nous nous sommes basés sur l'analyse des données Speedtest Intelligence d'Ookla couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2017.

3.0 QU'EST-CE QUI CONSTITUE UN SERVICE HAUTE VITESSE ACCEPTABLE?

15. L'objectif de service universel fixé par le CRTC est de 50/10 Mbit/s. La réalisation de cet objectif aura une incidence positive considérable sur les populations rurales et éloignées du Canada, car elle leur permettra de participer pleinement à l'économie en ligne et d'accéder à des services distants de soins de santé et d'enseignement. Cependant, nous tenons à faire remarquer que cet objectif demeure ambitieux. Bien que 84 % de la population ait actuellement accès à de telles vitesses, ce nombre n'inclut que 39 % des ménages ruraux¹². Si l'on considère les coûts élevés et le temps nécessaire pour la construction d'une infrastructure large bande, de même que l'état des technologies actuelles et le nombre de collectivités canadiennes qui ne sont toujours pas desservies, il pourrait être irréaliste à ce point de tenter d'universaliser des vitesses de 50/10 Mbit/s. Cette réserve s'applique en particulier aux collectivités qui sont reliées par satellite, car elles sont limitées par la technologie de la génération actuelle des satellites qui assurent les services de transmission.

16. Nous recommandons donc au gouvernement de se concentrer d'abord sur les collectivités où il n'y a pas d'espoir raisonnable d'obtenir une analyse de rentabilité positive pour un investissement large bande du secteur privé. En concentrant son financement sur ces collectivités, le gouvernement s'assurera qu'aucun citoyen ne sera laissé pour compte pendant que nous nous efforcerons d'atteindre l'objectif universel d'accès haute vitesse.

4.0 DÉFIS FINANCIERS QUE POSE LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES HAUTE VITESSE

17. Bien que le Canada soit un chef de file international pour son niveau d'investissement et de construction de réseaux large bande, il y a toujours au pays des collectivités non desservies ou mal desservies qui nécessitent des subventions gouvernementales pour rendre économiquement viable les services large bande. Étant donné l'ampleur et la diversité du territoire canadien, le modèle de gestion qui permet aux entreprises de fournir à la majorité de notre population des services large bande de classe mondiale, comme ceux des réseaux optiques de Bell, n'est pas un modèle viable pour les collectivités rurales et éloignées qui ne sont pas encore desservies. Les coûts de construction d'une infrastructure dans une région éloignée, où il faut souvent surmonter des défis géographiques, sont très élevés. Si les coûts de construction sont associés à une petite

¹² RSC 2017, Figure 5.3.17.

clientèle et à des coûts d'exploitation et de maintenance élevés, les entreprises ne peuvent obtenir un rendement suffisant de l'investissement pour justifier les coûts de construction.

18. Dans de nombreuses collectivités, cette situation impraticable est aggravée par la décision du CRTC de rendre obligatoire la prestation d'un accès de gros à l'infrastructure optique. En vertu de cette décision, tous les fournisseurs de services ont le droit d'accéder à un tarif de gros réglementé aux réseaux optiques de leurs concurrents. Il en résulte deux conséquences majeures. Premièrement, les fournisseurs n'ont plus besoin d'investir eux-mêmes dans une infrastructure large bande pour avoir accès à un réseau optique. En second lieu, les fournisseurs qui ne veulent pas augmenter la portée de leurs réseaux optiques font face à un rendement réduit de leur investissement, à tel point que certains projets deviennent irréalisables. Comme la construction d'un réseau optique nécessite une mise de fonds initiale considérable et une longue période d'amortissement, les entreprises doivent se fier sur des améliorations de service pour obtenir un avantage concurrentiel et attirer ainsi de nouveaux abonnés. Cependant, si leurs concurrents peuvent fournir exactement le même service grâce à l'accès de gros obligatoire, l'avantage potentiel du fournisseur est compromis ou même éliminé, à tel point que le fournisseur devient incapable d'obtenir un rendement raisonnable de son investissement.

19. Cette politique a un effet direct et désastreux sur les collectivités rurales et éloignées non desservies, dans lesquelles l'analyse de rentabilité pose déjà des problèmes et où les marges réduites que cause l'accès de gros obligatoire peuvent faire la différence entre les collectivités qui obtiennent des services et celles qui ne peuvent en obtenir. Par exemple, en raison directe de la décision 2010 du CRTC qui rendait obligatoire l'accès FTTN, Bell a dû déployer la technologie FTTN à 400 000 ménages de moins que ce qu'elle avait prévu initialement. Parmi ces 400 000 ménages, un grand nombre se trouve maintenant dans des collectivités qui ont besoin de subventions pour financer la mise à niveau de leur réseau. En empêchant les fournisseurs de services large bande d'étendre leurs réseaux optiques à des collectivités dans lesquelles ils auraient autrement investi, la politique d'accès de gros obligatoire du CRTC a augmenté le nombre de collectivités qui ont besoin de subventions et, par conséquent, la quantité de fonds publics nécessaire pour régler cette question.

20. Si le gouvernement décidait de lever l'obligation d'accès de gros aux réseaux optiques, il en résulterait une réduction immédiate du nombre de collectivités qui sont incapables de financer la construction de leur infrastructure réseau. En s'assurant que les fournisseurs obtiennent un rendement raisonnable sur leurs investissements massifs en réseaux, le gouvernement pourrait

considérablement réduire la quantité de fonds publics nécessaire pour subventionner l'accès universel au service large bande. De plus, la levée de l'accès de gros obligatoire forcerait les fournisseurs qui se fient actuellement sur les réseaux de leurs concurrents à investir dans leur propre infrastructure.

21. Même si l'accès de gros obligatoire était éliminé, il resterait toujours des collectivités où le financement de l'infrastructure demeure trop coûteux pour le secteur privé. C'est pourquoi, comme nous l'avons recommandé précédemment, le gouvernement devrait concentrer ses subventions sur les collectivités non desservies ou mal desservies, en commençant par celles qui n'ont pas encore obtenu des vitesses de 5 Mbit/s en téléchargement et de 1 Mbit/s en téléversement.

22. En dernier lieu, plusieurs des interventions soumises jusqu'ici au Comité permanent ont mentionné la nécessité d'investir dans l'accès au réseau fédérateur et au « dernier kilomètre ». Nous convenons que ces deux avenues d'investissement sont extrêmement importantes et nécessitent des subventions, mais nous exhortons le gouvernement à ne pas accorder la priorité à l'une d'entre elles. Il est vrai que des programmes comme *Un Canada branché* et *Brancher pour innover* se sont concentrés sur un seul type d'infrastructure, mais nous croyons qu'il serait plus avantageux de ne pas tenir compte du type d'infrastructure et de se concentrer uniquement sur le résultat final pour la collectivité. Les différences entre les collectivités créent des différences dans leurs besoins. Par exemple, dans une communauté très éloignée où la population est dense, les coûts de transmission des données seraient élevés, mais les coûts de construction des accès seraient raisonnables. Inversement, il se pourrait qu'une collectivité possédant déjà son infrastructure de transmission soit incapable d'obtenir l'accès parce que les foyers sont trop dispersés dans le territoire et que les coûts de connexion des foyers seraient trop élevés. Plutôt que d'accorder la priorité à un type d'infrastructure, les fonds devraient être attribués aux soumissions les plus rentables, quelle que soit la catégorie dans laquelle tombe la plus grande partie des dépenses.

5.0 CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION SUSCEPTIBLES D'ENCOURAGER LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES HAUTE VITESSE

23. Comme nous l'avons dit précédemment, nous croyons que le gouvernement peut jouer un rôle clé dans le déploiement de l'accès large bande aux collectivités non desservies et mal desservies. Dans les quatre recommandations qui suivent, nous soutenons que le meilleur moyen pour le gouvernement d'atteindre cet objectif est de mettre en place un régime de financement

équitable et efficace qui favorise les soumissions les plus rentables, tout en évitant les politiques qui affaiblissent les incitatifs à l'investissement.

Recommandation 1: Attribuer les fonds par enchère inversée

24. Nous croyons que, pour mieux servir l'intérêt public, il faut s'efforcer de construire l'infrastructure large bande en dépensant le moins possible l'argent des contribuables. L'enchère inversée permet d'atteindre directement cet objectif, car elle attribue naturellement les fonds aux soumissions les plus rentables. Nous avons élaboré une proposition détaillée sur la façon d'utiliser l'enchère inversée pour attribuer des fonds à l'accès large bande, proposition que nous avons soumise au CRTC en réponse à sa consultation sur l'élaboration du Fonds pour la large bande du Conseil¹³. Selon cette proposition, la soumission gagnante serait simplement celle qui répond à tous les critères du projet au coût de subvention le plus bas. Comme nous l'expliquons ci-dessous, il serait possible de tenir compte de certaines considérations politiques en divisant les fonds entre un certain nombre d'enveloppes budgétaires. En adoptant une approche d'enchère inversée, le gouvernement pourrait maximiser les avantages de la large bande pour les Canadiens et sélectionner systématiquement les soumissions les plus avantageuses.

25. Il est bien établi que les enchères produisent de bons résultats et qu'elles ont été utilisées efficacement pour attribuer des milliards de dollars en licences d'utilisation du spectre, en concessions pétrolières et gazières et en instruments financiers du gouvernement. À l'extérieur du Canada, des enchères inversées ont été utilisées avec succès pour la distribution de subventions d'accès à la large bande. Aux États-Unis en particulier, le *Connect America Fund* de l'organisme national de réglementation des télécommunications (c.-à-d. la FCC), dont le but est d'accroître l'accès aux services large bande dans l'ensemble du pays, a utilisé une enchère inversée pour attribuer les subventions dans sa Phase II, et des études de cas ont montré que ce choix réduisait le montant des subventions par rapport à la méthode de modélisation des coûts.¹⁴

Recommandation 2: Utiliser des enveloppes budgétaires pour tenir compte des considérations politiques

26. L'enchère inversée est un outil impartial et précis, ce qui constitue en fait sa plus grande force. Cependant, elle doit être dotée de la souplesse et de la subtilité nécessaires pour distribuer

¹³ Avis de consultation de télécom CRTC 2017-112, *Élaboration du régime de financement de la large bande du Conseil*, 25 avril 2017.

¹⁴ Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134, *Examen des services de télécommunication de base*, Annexe 3 de l'intervention de Bell Canada et de ses filiales, Joseph Gillan, *Transitioning Universal Service Support to Broadband in the United States: Providing Incumbents a Right-of-First Refusal or Competitive Bidding*.

équitablement les fonds, en tenant compte des priorités politiques du gouvernement. Pour cela, il est possible de répartir les fonds disponibles dans des enveloppes budgétaires et d'organiser une enchère inversée pour chaque enveloppe. Par exemple, il serait possible de créer des enveloppes budgétaires pour les régions non desservies, les régions mal desservies, les collectivités les plus éloignées qui sont reliées par satellite et pour chaque région.

27. De plus, il serait possible de créer des critères spécifiques d'admissibilité pour certains types de projet qui ne répondent pas aux exigences générales. À titre d'exemple, supposons que le gouvernement stipule que toute soumission relative à une réserve des Premières Nations devra démontrer un niveau acceptable de participation autochtone. Il serait aisément possible de tenir compte de cette politique en créant une enveloppe pour les réserves des Premières Nations et en restreignant l'admissibilité aux soumissions qui comportent un certain pourcentage de participation autochtone. Ainsi, le régime des enveloppes budgétaires permettrait au gouvernement de dépenser les fonds publics le plus efficacement possible, tout en s'assurant que la distribution des fonds est équitable et tient compte de toutes les considérations politiques voulues.

Recommandation 3: Ne pas privilégier une technologie

28. Le régime de financement du gouvernement ne devrait pas favoriser une solution technologique plus qu'une autre. Les fournisseurs devraient être capables de déterminer la technologie qui convient le mieux aux collectivités à desservir, soit celle qui constitue le moyen le plus efficace et le plus économique de satisfaire aux exigences du service large bande. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les technologies sans fil offrent des débouchés intéressants pour la connexion des collectivités rurales et éloignées et ne devraient donc pas être négligées. En définitive, le gouvernement devrait avoir pour seules priorités de s'assurer que les services large bande nécessitent le moins possible de subventions et offrent la plus grande vitesse possible¹⁵.

Recommandation 4: Ne pas rendre obligatoire l'accès de gros à des réseaux subventionnés

29. Même si, du point de vue historique, les programmes de financement des services large bande ont toujours posé l'accès de gros obligatoire comme condition d'attribution des subventions, nous exhortons le gouvernement à éliminer cette obligation. L'accès de gros obligatoire augmente le coût des subventions requises, crée des obstacles pour les soumissionnaires, restreint les

¹⁵ Les collectivités desservies par satellite pourraient être la seule exception à cette règle, pour les raisons énoncées dans notre intervention en réponse à l'ACT 2017-112 du CRTC.

investissements et retarde le déploiement des services large bande dans les collectivités dépourvues d'une infrastructure numérique.

30. Si l'obligation d'accès de gros était éliminée, le demandeur pourrait supposer que le niveau de pénétration au détail sera plus élevé et qu'il pourra ainsi réduire le montant des subventions. Par opposition, si l'obligation d'accès de gros était maintenue, le demandeur supposera qu'il perdra une part du marché de détail – et que cette part des revenus ira à un concurrent de gros. Même si le concurrent de gros réussissait à élargir le marché (ce qui est peu probable), l'accès de gros obligatoire ne pourrait que réduire la viabilité de l'analyse de rentabilité pour le soumissionnaire (et augmenter par le fait même les subventions requises). Ainsi, si le gouvernement maintenait l'accès de gros obligatoire dans son régime de financement des services large bande, il sera essentiellement forcé d'augmenter sa contribution et, par conséquent, de réduire le nombre de collectivités financées. Alors que le régime de financement a pour but de déployer les services large bande au plus grand nombre de Canadiens aussi rapidement que possible, l'accès de gros obligatoire va directement à l'encontre de cet objectif.

6.0 CONCLUSION

31. Nous remercions le Comité permanent de nous avoir permis de soumettre nos commentaires sur la question de l'accès aux services large bande dans les régions rurales du Canada. En adoptant des politiques qui créent des incitatifs à l'investissement et en créant un régime de financement qui utilise efficacement les fonds publics, le gouvernement pourra maximiser les avantages des services large bande pour tous les Canadiens.

*** fin du document ***